

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Différents profils de logements énergivores sur le territoire ligérien

En 2019, les Pays de La Loire comptent **2 047 000 logements**.

D'après l'ONRE, **17 %** des logements seraient des passoires énergétiques.

Les caractéristiques des logements énergivores diffèrent selon le type de territoire.

Urbain

76 % des petits logements de la région, très majoritairement occupés par des locataires.

Les petits logements sont plus souvent des passoires énergétiques.

Loi Climat et résilience :
gel des loyers
et interdiction de relouer les passoires
sans rénovation énergétique.

Rural autonome

19 % des résidences principales sont chauffées au fioul.

32 % des logements sont achevés avant 1946.

10 % de logements vacants.

Les logements chauffés au fioul sont identifiés comme très émetteurs de gaz à effet de serre.

Les logements anciens sont moins bien isolés.

Les logements vacants sont plus souvent des passoires énergétiques.

1^{er} juillet 2022 : interdiction de remplacer une chaudière au fioul par une neuve.



Littoral

69 % des résidences secondaires de la région

Les résidences secondaires sont davantage énergivores que les résidences principales, et deux fois plus lorsqu'il s'agit de maisons.

Obstacle à la rénovation :
usage plutôt estival et moindres contraintes ou incitations.
Motivation à la rénovation :
mieux vivre les vagues de chaleur.

Rural périurbain

92 % des résidences principales sont des maisons.

45 % des résidences principales font plus de 100 m².

Les maisons ont plus de déperdition de chaleur que les logements collectifs.

Les grands logements engendrent une forte consommation d'espace.

Objectif « zéro artificialisation nette en 2050 » instauré par la loi Climat et résilience.